



Merria di Sarrola-Carcopinu
Mairie de Sarrola-Carcopino

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002711-20231110-55-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2023

Affichage : 31/08/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 novembre 2023	N°55-2023
<u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur Alexandre SARROLA-Maire	
<u>Objet</u> : Fonds de concours illuminations de Noël 2023 dans le cadre de l'organisation du marché de Noël de la Gravona.	

L'an deux mille vingt-trois, le 10 novembre, le Conseil Municipal de Sarrola Carcopino, légalement convoqué le 6 novembre 2023 conformément à l'article L 2121 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Alexandre SARROLA.

Étaient présents : SARROLA Alexandre, SARROLA Olivier , BASTIANAGGI Jeanne, SOTTY Marie Laurence, LECCIA Jean Paul, CERATI Noëlle, ARRIGHI Paule, CARCOPINO TUSOLI Laurent, FAGGIANELLI Marie Françoise, RUGGERI Dominique, LAFFITTE Maryse, BONAVITA Dominique, SANTONI Dominique , FILIPPINI Sophie, BATTISTELLI Jean Joseph, PIERI Marie Charles, PIERI Gérard.

Étaient représentés : BALDINI Hyacinthe (représenté par Noëlle CERATI), OTTAVI Antoine (représenté par Alexandre SARROLA)

Étaient absents : FIGARI Gérard, NOCERA Anne, CELI François CATELLAGGI Jean François.

Secrétaire de séance : FILIPPINI Sophie

Nombre de membres composant l'assemblée : 23

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de membres absents : 4

Quorum : 12

Le Maire expose à l'Assemblée :

La commune de Sarrola-Carcopino va solliciter la CAPA pour l'octroi d'un fonds de concours au titre de l'année 2023 en appuyant sa demande sur un projet de financement prévisionnel garantissant que :

- L'objet de ce fond de concours est le financement de la réalisation ou du fonctionnement d'un équipement,
- Le montant total du fonds de concours n'excède pas la part du financement assurée hors subvention par la ville,
- Le fonds de concours donnera lieu à délibérations concordantes adoptées à la majorité simple du conseil communautaire et du conseil municipal.

Le coût de cette opération s'élève aujourd'hui à 119 093,36 euros HT

	DEPENSES HT	RECETTES
Location de chalets à l'entreprise Stellartifice	24 700 €	
Location de chalets à l'entreprise Animation concept	14 300 €	
Location des chalets aux exploitants		87 400 €
Prestation audio avc GMC EVENT	10 000 €	
Occupation du domaine public		8 400 €
Location nuit étoilée	20 000 €	
Consommation EDF	9 000 €	
Animations musicales	10 000 €	
Illuminations de Noël 2023	21 414 ,69 €	
Prestations gardiennage et sécurité	6 916,67 €	
Impressions banderoles	1 262 €	
Fond de concours CAPA		10 000 €
Commune de Sarrola-Carcopino		13 293,36 €
	119 093,36 €	119 093,36 €

Considérant l'intérêt pour la commune d'organiser son premier marché de Noël de la Gravona pour proposer des animations à tous les habitants du Pays Ajaccien et de la vallée de la Gravona d'une manière générale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29.

Il est donc proposé au conseil municipal

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la CAPA pour l'attribution d'un fonds de concours.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

-Autorise le Maire à solliciter la CAPA pour l'attribution d'un fonds de concours.

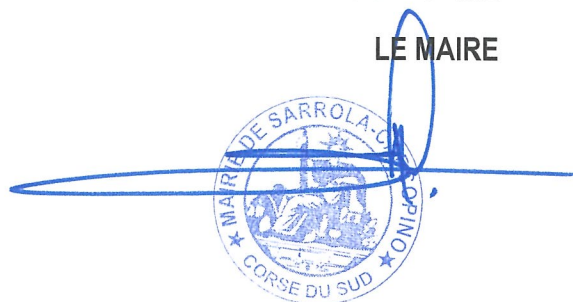
-Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent

POUR	17	Dont procuration(s)	2
CONTRE	0	Dont procuration(s)	0
ABSTENTION	0	Dont procuration(s)	0

FAIT ET DELIBERE A SARROLA CARCOPINO, les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



The image shows a blue ink signature written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE DE SARROLA CARCOPINO' at the top, 'CORSE DU SUD' at the bottom, and a central emblem. The signature is a large, stylized blue scribble that crosses the stamp.